

**1 – IDENTIFICATION**

IDENTIFICATEUR	CRÈME RÉCURANTE PURE
CODE PRODUIT	
USAGE RECOMMANDÉ	NETTOYANT
RESTRICTION UTILISATION	
FOURNISSEUR / FABRICANT	TOTAL FABRICATION 511 Route 289 St-Alexandre-de-Kamouraska, QC, G0L 2G0 (418) 970-0889
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 613-996-6666

**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

CLASSIFICATION	Irritation cutanée 3 Irritation oculaire 2A	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	<b>ATTENTION</b>	
MENTIONS DANGER	H316 H319	Provoque une légère irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P332+P313  P305+P351+P338  P337+P313	En cas d'irritation cutanée: demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P405	Garder sous clef.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

**3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	CONCENTRATION
Ether de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	2 – 5*
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	2 – 5*
Acide citrique	77-92-9	1 – 4*

\* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

#### 4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale
INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avalier deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : Selon les symptômes.

#### 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Selon les conditions de l'incendie. Eau vaporisée, CO2, mousse chimique, poudre chimique sèche.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Un jet d'eau direct peut causer la formation de mousse.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Oxydes de carbone, fumée âcre.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau.

#### 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer

ENVIRONNEMENTALES tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

## 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Oxydants forts, bases

## 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Ether de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	ACGIH	VEMP 10 ppm
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3		Aucune limite établie.
Acide Citrique	77-92-9	ACGIH	10 mg/m <sup>3</sup> - particules inhalables 3 mg/m <sup>3</sup> - particules respirables
		OSHA	50 mppcf* ou 15 mg/m <sup>3</sup> - poussières totales 15 mppcf* ou 5 mg/m <sup>3</sup> - fraction respirable

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULAIRE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne

jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

## 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide beige, opaque
ODEUR	Agrume
SEUIL OLFACTIF	Non déterminé.
pH	2.50 – 4.00
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non déterminé
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non déterminé.
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	Non applicable.
TAUX ÉVAPORATION	Non déterminé
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABILITÉ/EXPLOSIVITÉ	Non applicable.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABILITÉ/EXPLOSIVITÉ	Non applicable.
TENSION DE VAPEUR	Non déterminé.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non déterminé.
DENSITÉ RELATIVE	Non déterminé.
SOLUBILITÉ (eau)	Non déterminé.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non déterminé.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non déterminé.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non déterminé.
COV	Non déterminé
VISCOSITÉ	5000 cPs

## 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Utilisation avec matières incompatibles.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Oxydantes, Bases
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de silice.
INFORMATION ADDITIONNELLE	

## 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS	
INHALATION	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

CUTANÉ	Peut causer une irritation
OCULAIRE	Peut causer une irritation légère et temporaire. Douleur, larmoiement, rougeur.
ORALE	Peut causer un inconfort gastrique si ingéré en grandes quantités. Nausée, vomissement, douleur abdominale.
EFFETS CHRONIQUES	
INHALATION	Peut entraîner une irritation des voies respiratoires
CUTANÉ	Peut irriter la peau
OCULAIRE	Peut irriter les yeux
ORALE	Peut irriter la bouche
INFORMATION ADDITIONNELLE	
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Aucune donnée.
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.
EFFETS TERATOGENES	Aucune donnée.
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.
ORGANES CIBLES	Aucune donnée.
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune donnée.

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	DL50 ORAL mg/kg	DL50 CUTANÉ mg/kg	CL50 INHALATION
Ether de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	5660, Rat	2700, lapin	> 29 ppm, rat, 2h
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	68439-46-3	>2000, Rat	>2000, lapin	Aucune donnée.
Acide Citrique	77-92-9	3000, Rat	DL50 2000, Rat	Pas disponible.

## 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ether de diéthylène glycol monobutylique	CL50 1300 mg/L, 96h	Poisson
	CE50 >100 mg/L, 48h	Daphnée
	CE50 >100 mg/L, 96h	Algue
Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	CL50 5 – 10 mg/L, 96h	Poisson
	CE50 5 – 10 mg/L, 48h	Daphnée
	CE50 10 - 100 mg/L, 72h	Algue
Acide Citrique	LC50/96h: 440-706 mg/l	Poisson
	EC50: 1534 mg/l	Daphnia
PERSISTANCE ET BIODÉGRADATION	Non disponible.	
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.	
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.	
AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.	

AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.
-------------------	---

**13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)	Non réglementé pour le transport
---	----------------------------------

POLLUANT MARIN	Non
REMARQUE	

**15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

**16 – AUTRES INFORMATIONS**

VERSION	1.0
DATE	14 SEPTEMBRE 2021
PRÉPARÉE PAR	LABORATOIRE CAMPEAU INC. 416 Rue Saint Isidore Saint-Lin- Laurentides, QC J5M 2V1 450-302-1007
ABBREVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association

CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD	Dose létale / Lethal dose
CE / EC	Concentration efficace / Effective concentration
IARC	International Agency for Research on Cancer
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LES/NDL	Liste extérieure des substances / Non domestic substances list
LIS/DSL	Liste intérieure des substances / Domestic substances list
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
STOT	Specific target organ toxicity
TCOC	Toxicité pour certains organes cibles
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
VECD	Valeur exposition courte durée
VEMP	Valeur exposition moyenne pondérée
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Laboratoire Campeau Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Laboratoire Campeau Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.